



Lettre du séjour

Questions générales

Descriptif du séjour

Le séjour Conduite Accompagnée a pour objectif en 14 jours seulement de te préparer à la première partie de la formation de conduite accompagnée, à savoir les 20 premières heures de formation pratique (comprenant les heures de conduite (18h00) et d'atelier (2h00), ainsi qu'au passage de l'examen du code de la route (28 heures de formation).

A l'issue du séjour, si tu as réussi l'examen du code de la route et si ton niveau de conduite est jugé satisfaisant par ton formateur, tu auras la possibilité d'entamer la deuxième phase de la conduite, à savoir la conduite avec tes parents ou un autre accompagnateur validé.

Le prix du stage comprend 20 heures de formation pratique, toutes les heures effectuées en plus (que ce soit lié au passage du code de la route ou au niveau de conduite des jeunes) seront à régler en plus à l'ECF.

Ages

L'inscription est possible pour tout jeune âgé entre 15 ans et un mois au premier jour du séjour jusqu' à 18 ans non révolu.

Situation des stagiaires souhaitant passer leur permis à 17 ans :

Les seuls élèves qui pourront passer leur examen de conduite (leur permis) en quittant la filière « conduite accompagnée » pour une filière B classique sont les candidats né après le 31 décembre 2006. Tous les autres devront passer leur permis à 18 ans.

Ceux qui ne sont pas concernés par cette restriction peuvent « casser » le contrat de conduite accompagnée mais la formation que nous dispensons prépare à la conduite accompagnée et pas à l'examen du permis. Aujourd'hui la moyenne d'heures pour obtenir un examen est en moyenne entre 30h00 et 35h00. La conduite accompagnée est une formation en plusieurs étapes et l'accompagnement avec les parents fait partie intégrante de la préparation à l'examen.

Le délai minimum de la formation conduite accompagnée est de 1 an minimum jalonné par les deux rendez-vous pédagogiques et les 3000 km obligatoires avec les parents.

Nous vous conseillons vivement d'aller au bout de la formation « conduite accompagnée » en respectant toutes les étapes de formation, formation qui a fait ses preuves tant au niveau de l'accidentologie que de la réussite à l'examen du permis de conduire. Ce n'est pas pour rien si les assureurs avantagent les jeunes ayant passé leur permis à la suite d'une formation conduite accompagnée menée à son terme.

Le délai ANTS constaté à ce jour est de 3 à 4 semaines de traitement (source ECF 16 janvier 2024).

Activités principales : la formation au code et l'apprentissage de la conduite

La formation conduite Accompagnée occupe la majeure partie du séjour. Les jeunes alternent un jour l'apprentissage de la conduite et un autre jour l'apprentissage du code de la route. Cette structure de séjour se déroule sur la première semaine comme sur la deuxième. Le week-end est réservé à la détente, au repos et aux activités.



En deuxième semaine, après l'examen du code, une journée est aussi dédiée à des activités récréatives.

Si durant le séjour, un jour férié interrompt la formation, ce jour de formation est remplacé par le samedi intermédiaire.

La formation s'organise en deux groupes : quand un groupe conduit, l'autre groupe est en formation théorique. Il est nécessaire de nous prévenir en amont si plusieurs jeunes souhaitent être dans le même groupe de conduite (et donc, potentiellement dans la même chambre).

Activités annexes

Tous les soirs, l'équipe d'animation propose une ou plusieurs veillées et soirées. Si elles ne sont pas obligatoires, nous incitons vivement à leur participation car elles permettent au groupe de se lier. Des veillées libres sont également proposées, des soirées de révisions du code et également des soirées de « cours » où les participants peuvent en profiter pour travailler leur devoir-scolarité... des soirées révisions qui peuvent être dédiées, selon les envies et besoin des jeunes, au code ou à leurs devoirs scolaires.

Le week-end, nous organisons une matinée brunch : l'occasion pour les jeunes de se lever à leur rythme et de prendre le temps après une semaine bien chargée. Egalement, des activités sont proposées par l'équipe d'animation, adaptées aux envies du groupe, et chaque jeune a la possibilité de participer à une activité prestataire durant le week-end, comme par exemple du tir à l'arc, du canyoning, de l'accrobranche... Selon la période et la météo, nous pouvons aussi proposer une sortie laser game, au trampoline park, ou à l'escape game...

Encadrement

Les séjours conduite accompagnée sont dirigés par un personnel BAFD, salarié permanent d'Eterpa ou par un personnel BAFD qualifié. Les séjours sont placés sous la supervision directe de l'équipe d'Eterpa qui intervient en soutien du directeur de séjour sur les questions logistiques ou éducatives.

Hébergement :

Lors de cette colo, tu seras hébergé(e) soit au centre du Tétrás Lyre, situé à 1020 mètres d'altitude et niché aux falaises du Balcon Est du Vercors. Plus exactement dans le village de Saint Andéol. Cet écrin naturel te garantit un dépaysement et de prendre un grand bol d'air pur durant tes semaines de vacances. Le centre dispose de dortoirs et de nombreuses salles d'activités (dont une salle de 120m² et une salle de 80m²). Tu auras également accès à un terrain multisport en gazon synthétique. Tu pourras également profiter d'une belle terrasse ombragée et d'une terrasse avec vue panoramique t'offrant une vue imprenable.

Tu peux aussi être hébergé(e) au centre du Fau de Roissard. Ce centre de vacances, situé sur la commune de Roissard, se compose d'un vaste parc arboré et entièrement clos. Toutes les chambres disposent de douches et de toilettes. Au total, l'hébergement comprend 90 lits (répartis par 2,4 ou 6 dans chaque chambre). Tu auras à ta disposition un restaurant de 120 m² et une salle des fêtes de 150 m² permettant la pratique de nombreuses activités. Le centre du Fau de Roissard est situé dans un écrin en pleine nature, au sud de Grenoble, en moyenne montagne et au sein du Parc Naturel Régional du Vercors. Nos centres de vacances sont désormais agréés pour recevoir les examens du code de la route. Les stagiaires passent donc l'examen du code sur place : moins de fatigue et moins de stress !

Questions pratiques

Document obligatoire

- Carte d'identité ou passeport même périmé pour passer l'examen du code
- Permis AM si le jeune en est détenteur
- Fiche sanitaire de liaison
- Certificat d'aisance aquatique (uniquement en été, pour la pratique éventuelle du canyoning).



Assurances

Vous pouvez souscrire à une assurance annulation en amont du séjour en renseignant la partie du formulaire d'inscription soumise à cet objet.

Chaque jeune est automatiquement couvert par une assurance rapatriement durant le séjour

Convoyages possibles - consignes arrivées et départ

Chaque jeune reçoit une convocation 15 jours avant le premier jour du séjour. Le départ est prévu le dimanche. Si vous préférez un départ de Saint Egrève (siège de l'ECF CESR 38) : le départ se fait à 16h00. Si vous préférez déposer directement votre enfant sur le centre de vacances, la dépose se fait à 17h00.

Si votre enfant vient en train, vous devrez préférer le faire arriver le dimanche après-midi, de préférence entre 14h00 et 16h00 et nous informer par mail de l'arrivée de son train. Nos équipes le récupéreront sur le quai du train de la gare SNCF de Grenoble ou sur le quai du bus si le jeune transite en autocar. La gare routière et la gare ferroviaire de Grenoble sont situées l'une à côté de l'autre.

Les échéances d'avant séjour

Le séjour « conduite accompagnée » nécessite une prise en charge administrative conséquente. Voici quelques étapes clés pour ne rien manquer.

L'inscription au séjour

Vous vous inscrivez en remplissant le formulaire sur notre site www.eterpa.fr

Si cette inscription est possible (c'est-à-dire que les dates sollicitées sont encore disponibles), nous vous envoyons une confirmation d'inscription ainsi qu'un devis à nous retourner signé, assorti d'un acompte de 500.00 € et complété du montant de l'assurance annulation si retenue. La réception effective du devis signé et le versement de l'acompte valide l'inscription si au moment où le versement est effectué, les dates de séjour sont encore disponibles.

Constitution des groupes

Les groupes de conduite sont constitués bien en amont du séjour. Nous vous invitons à nous indiquer dès l'inscription si votre enfant souhaite être dans le même groupe que d'autres jeunes. La répartition dans les chambres se fera par groupe, étant donné des rythmes différents sur les jours de code et de conduite. Aucune modification de groupe ne pourra être faite durant le séjour.

La procédure ANTS

Rapidement après l'inscription, nous vous envoyons par mail la procédure ANTS. **Nous vous conseillons de débiter la procédure immédiatement et avec beaucoup de rigueur.**

Les délais de traitement de l'ANTS constatés ces dernières semaines sont de 3 à 5 semaines. Si votre enfant n'a pas l'ANTS validé avant la fin du séjour, il devra passer l'examen du code et passer son rendez-vous préalable – phase permettant la conduite avec les parents une fois l'ANTS validée après le séjour. Nous attirons cependant votre attention que si des problèmes de conformité du dossier étaient constatés par l'ANTS le dossier est rejeté et les délais repartent à 0.

Nous vous invitons donc à faire preuve de la plus grande attention au moment de la constitution du dossier.

Les problèmes de conformité sont souvent dû à une photo non conforme. Vous devez impérativement recourir aux services d'un photographe professionnel agréé ANTS. La photo doit disposer d'un code e.photo

Nous déconseillons les photos issues de photomaton même agréé.



La réception du manuel de code

Lorsque vous recevez le manuel de code, il est impératif de le lire et d'apprendre tout ce qui peut l'être (par exemple, les panneaux (forme, couleur)). Vous le recevrez par voie postale ou par remise lors des réunions d'avant séjour lorsqu'elles ont lieu.

L'activation du site e-learning

Par mail, vous recevez un accès au site d'apprentissage en ligne permettant de vous préparer à l'examen du code de la route.

Convocation de départ

La convocation de départ se fait 15 jours avant le premier jour du séjour. L'horaire de départ est en principe de 16h00 si vous choisissez un départ de l'auto-école ECF CESR 38 à Saint Egrève ou 17h00 si vous préférez déposer votre enfant directement sur le lieu d'hébergement.

Si votre enfant arrive en train, nous pouvons le récupérer en gare de Grenoble (routière ou ferroviaire) de préférence entre 13h30 et 15h30. Il convient dans ce cas de nous informer de l'heure d'arrivée du train ou du car par mail coordination@eterpa.fr.

Boite automatique ou boite mécanique :

La formation se fait sur boite mécanique ; au moment du rendez vous préalable, vous devez préciser au formateur que la conduite avec les adultes accompagnateurs va se faire sur boite auto afin qu'il vous apporte des précisions pour la prise en charge de votre enfant. Si vous le souhaitez les rendez vous pédagogiques jalonnant la phase de conduite avec les parents peuvent se faire sur boite automatique.

Cependant, au moment du passage du permis, l'enfant pourra passer son examen sur boite automatique et il pourra aussi –

La formation :

Le code

La formation se déroule sur le centre de vacances. Un formateur de l'ECF CESR 38 est présent en permanence durant la formation à tes côtés. N'hésite pas à le questionner, il est là pour ça. Une seule présentation à l'examen du code est prévue pendant le séjour, en général le second jeudi du séjour. En cas d'échec à l'examen, l'auto-école vous contacte pour refixer une date. Il faudra alors prévoir à l'issue du stage un minimum d'une heure de leçon de conduite après l'obtention du code et avant le rendez-vous préalable au départ en conduite accompagnée (obligation légale). Une lecture du manuel de code (thème 1, 2, 3 et 4 plus particulièrement), l'utilisation du site e.learning et beaucoup de sérieux durant les 4 jours de formation suffisent en principe à obtenir l'examen pour la très grande majorité des participants.

La conduite :

La formation proposée est la formation initiale. Elle se compose de 18h00 de conduite et 2h00 d'ateliers de conduite. La formation se concentre essentiellement sur la conduite en agglomération qui permet de se confronter à des situations nombreuses et complexes. Ceci constitue le socle d'une formation sérieuse. Nous n'avons pas tous les mêmes aptitudes au volant. Il est possible, selon l'aisance et le niveau de conduite de chaque jeune, que le formateur préconise des heures de conduite supplémentaires qui seront à effectuer à l'issue du stage. Ce volume horaire est alors indicatif, et sera réadapté ensuite selon la progression de l'élève.



Le rendez vous préalable :

Si votre enfant a obtenu l'examen du code de la route et que son niveau de conduite est jugé satisfaisant par son formateur, alors vous pouvez participer au rendez vous préalable. Ce rendez vous d'une durée de 2h00 se déroule le dernier samedi du stage, directement à l'auto école. Le RVP prépare les adultes accompagnateurs à la phase de conduite avec l'enfant. Le formateur prodiguera de précieux conseils sur la conduite de votre enfant, les points de vigilance mais aussi les attendus de la conduite accompagnée. A l'issue du RVP, votre enfant peut prendre le volant avec vous, sous réserve que les formalités d'assurance soient effectives. Nous vous conseillons cependant de laisser votre enfant se reposer et reprendre tranquillement la conduite avec votre véhicule une fois le jeune conducteur prêt à vivre cette nouvelle expérience de conduite à vos côtés.

Nouveauté : l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2024, d'un arrêté précisant que les personnes titulaires de l'attestation de fin de formation initiale (qui correspond généralement à la fin du séjour conduite accompagnée) pourront conduire un quadricycle à moteur (exemple TWIZI, AMI, AIXAM et autres marques de voiturettes...) sans avoir besoin de suivre la formation permis AM.

Entre nous...

A savoir

Ce séjour « Conduite accompagnée » est un stage intensif. Pour garantir aux ados un rythme de vie sain, les horaires de vie quotidienne et d'activités sont adaptés à ce rythme intense. On le sait, la récupération et le sommeil représentent une des clés pour un apprentissage réussi et pérenne ! Des règles précises sont définies pour garantir un rythme adapté à tous.

Nous attendons des jeunes participants beaucoup de sérieux dans le respect des règles de vie collectives, lors des séances de code ou durant les leçons de conduite. De même, il est impératif de travailler le code de la route à l'aide du manuel de code et de l'accès au site e-learning afin d'augmenter ses chances de réussite à l'examen du code de la route.

Savoir être et savoir vivre

Des temps d'échanges avec l'équipe d'encadrement sont régulièrement organisés permettant ainsi aux jeunes de s'exprimer sur leur séjour. De même, les équipes sont à l'écoute permanente des jeunes qui le souhaitent. Nous incitons donc les jeunes à se tourner rapidement vers un adulte en cas de besoin.

Nous n'accepterons pas sur nos séjours des jeunes ayant une attitude provocante ou intimidante envers les autres jeunes ou le collectif adulte. La participation à nos séjours ne présente aucune forme d'obligation, c'est donc un état d'esprit participatif et respectueux que nous attendons des participants.

Régimes alimentaires :

Nous faisons notre possible pour proposer une alternative végétarienne aux jeunes ne mangeant pas de viande. Nous nous adaptons dans la mesure du possible aux allergies et intolérances alimentaires à condition qu'elles soient justifiées par un certificat médical. Pour les allergies graves, les parents sont invités à prendre en amont du stage contact avec la direction du séjour. Dans certains cas, nous pouvons être amenés à solliciter les parents pour qu'ils fournissent certaines denrées alimentaires.

Les jours de conduite, sous la houlette d'un animateur, les jeunes sont invités à préparer leur sandwich grâce à la base d'aliments proposés sous forme de buffet.

Suivi médical :

Un assistant sanitaire s'assure du bon suivi des traitements médicaux. Aucun médicament ne pourra être délivré sans ordonnance. Il est essentiel de nous fournir une fiche sanitaire bien remplie et une copie des certificats médicaux pour que nous puissions délivrer les médicaments prescrits. En cas de doute sur la santé de l'enfant, nous présentons le plus rapidement possible les jeunes à un médecin. Les parents sont prévenus avant la visite.



Cigarettes :

Conformément à la réglementation, les fumeurs déclarés fument à l'extérieur du centre de vacances, dans un lieu défini, non accessible aux non-fumeurs sur des créneaux convenus avec l'équipe. Un jeune non-fumeur en début de séjour ne peut devenir fumeur pendant le séjour. En aucun cas l'équipe d'encadrement n'effectuera des courses ayant pour objet l'achat de cigarettes.

Drogue et alcool :

La consommation d'alcool et de drogue est interdite durant le séjour. Les jeunes contrevenants s'exposent à un renvoi ne donnant pas lieu à remboursement.

Genres et sexualité

L'adolescence est souvent l'âge des premières histoires d'amour et des premières relations sexuelles. Nous pensons que le séjour de vacances n'est pas le lieu approprié pour expérimenter sa sexualité même si l'objectif n'est pas de créer un interdit et un tabou autour de ce sujet. Notre discours, si besoin était, sera toujours dissuasif. Pour autant, une démarche de prévention des risques et de sensibilisation autour de la notion de consentement sera engagée auprès des jeunes qui seraient susceptibles d'être concerné.e.s par cette problématique.

Soucieux du bien-être de chaque jeune et de proposer un lieu d'inclusion pour tous.tes, les identités de genre de chacun.e sont respectées. A la demande du ou de la jeune, un prénom d'usage autre que son prénom officiel, ainsi qu'un pronom ne correspondant pas à son genre d'assignation à la naissance peuvent être utilisés. Nous invitons les parents à nous informer en amont s'ils ont connaissance d'une telle situation pour leur enfant. Sans information préalable, dans un souci de respect de la vie privée, la communication avec les responsables légaux sur ce sujet ne se fera qu'avec l'accord explicite du ou de la jeune concerné.e. Dans la mesure du possible, une chambre individuelle sera proposée pour éviter qu'un.e jeune soit contraint.e de dormir dans une chambre ne correspondant pas au genre auquel il ou elle s'identifie.

Téléphone

L'usage du téléphone portable est autorisé. Il n'est pas autorisé durant les activités, les périodes de formation, les temps de repas et dans les chambres à partir du moment où l'heure de coucher est effective.